|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG CONNECT – Dir I – Unit I.1 |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | [Anna.HEROLD@ec.europa.eu](mailto:Anna.HEROLD@ec.europa.eu)  [Audrius.PERKAUSKAS@ec.europa.eu](mailto:Audrius.PERKAUSKAS@ec.europa.eu)  IV trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-11-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction Générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CONNECT) encourage la transformation numérique sur les plans économiques et sociétal, conçoit et met en œuvre les politiques nécessaires pour le bon fonctionnement du marché intérieur, prépare l'Europe à l'ère numérique et garantit son autonomie technologique.

La Direction I « Politique des médias » soutient le développement d’une industrie européenne de l’audiovisuel et des médias compétitive, susceptible de s’adresser à de nouveaux publics et de prospérer dans le marché unique numérique.

La Direction promeut la liberté et le pluralisme des médias, la protection des consommateurs et en particulier des mineurs, ainsi que la diversité culturelle et linguistique.

La Direction veille à ce que les cadres législatifs de l'audiovisuel et du droit d'auteur soient adaptés à l'ère numérique, favorisent la circulation des œuvres au-delà des frontières en accordant une attention particulière à l'innovation.

Au sein de la Direction I, l'unité I.1 « Politique des services audiovisuels et des médias » est en charge :

1. D’élaborer et superviser la mise en œuvre de la réglementation européenne sur les médias, notamment la directive sur les services de médias audiovisuels (SMA) et la loi européenne sur la liberté des médias (European Media Freedom Act - EMFA) ;
2. De développer des politiques et mettre en œuvre des projets dans le domaine de la liberté et du pluralisme des médias ;
3. De traiter des aspects internationaux de la réglementation des médias et de la protection de la liberté et du pluralisme des médias.

L’objectif général de l’Unité I1 est de favoriser un écosystème des médias compétitif, pluraliste et responsable au profit des citoyens et des entreprises européens.

L’équipe de l’Unité I.1 est constituée de 17 professionnels, travaillant dans une ambiance dynamique et collégiale.

Un nouveau Comité européen des services de médias a été institué dans le cadre de la loi européenne sur la liberté des médias (EMFA) récemment adoptée. Cette loi prévoit que ce Comité sera assisté dans ses tâches par un secrétariat assuré par la Commission. La fonction principale du Secrétariat sera de contribuer à l’exécution indépendante des tâches du Comité définies dans la Loi pour la liberté des médias et dans la directive SMA.

L’équipe du Secrétariat fonctionnera de manière autonome et distincte au sein de l'Unité I.1.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'unité I.1 de la DG CONNECT cherche à recruter deux experts nationaux détachés.

La fonction des titulaires du poste sera de contribuer aux travaux du Secrétariat du Comité européen des services de médias.

Cette mission se traduira par les tâches suivantes :

- assister le Comité dans l'accomplissement de son rôle, notamment par l’exécution de travaux de recherches, de veille, d’analyses nécessaires à l'élaboration des avis, des rapports et autres livrables du Comité et

- apporter un soutien administratif et organisationnel au Comité dans le cadre de ses activités, notamment avec la programmation et l’organisation de réunions, d’ateliers, de séminaires et autres événements.

Le poste implique une collaboration avec les équipes de l'unité I1, de la Direction I et de la DG CONNECT, ainsi qu’avec les autres services de la Commission, tout comme avec les institutions et organes de l'Union ; les titulaires du poste seront amenés à interagir avec les représentants des États Membres, des régulateurs des médias et avec les parties prenantes.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un candidat expérimenté et axé sur les résultats, disposé à contribuer au développement d'un écosystème des médias compétitif, pluraliste et responsable en Europe et, en particulier, à l'accomplissement des tâches du Comité de la loi pour la liberté des médias (EMFA) et de la Directive SMA.

Le titulaire du poste doit pouvoir attester :

- d’un diplôme universitaire en droit, en économie, en industries créatives ou dans les médias et

- d’une expérience professionnelle préalable et/ou d’une très bonne connaissance de la régulation des médias, et en particulier de la Directive SMA et de la loi sur la liberté des médias (EMFA). Une expérience de travail avec des réseaux européens ou internationaux ou d'organismes de régulation nationaux serait particulièrement appréciée. Une connaissance approfondie des actions de l'UE dans les domaines du marché intérieur des médias, de la liberté et du pluralisme des médias et/ou des règles de l'UE concernant la fourniture de services numériques constitueraient également un atout important.

Ce poste requiert de pouvoir travailler à la fois de manière indépendante et en équipe, de présenter des compétences analytiques et rédactionnelles, et d’être doté de bon sens. Un engagement fort envers la qualité des travaux demandés et le respect des délais est indispensable. Le titulaire du poste doit avoir la capacité de travailler sous pression et de faire face à des délais serrés. Les qualités personnelles doivent inclure le sens de l’initiative, l'esprit d'équipe, une qualité d’expression écrite et orale et une grande rigueur organisationnelle. L'anglais est la principale langue de travail et son excellente maîtrise est indispensable. La connaissance d'autres langues, notamment le français et/ou l'allemand qui sont d’autres langues de travail de la Commission Européenne, serait un atout important.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)